

## Comment utiliser les principes directeurs

Les principes directeurs constituent un outil dont les partenaires peuvent s'inspirer pour prendre des décisions éclairées. On y trouve la clé du succès des partenariats affaires-enseignement. Les partenaires peuvent s'en servir pour créer, mettre en œuvre et maintenir des partenariats.

## Comment ces principes directeurs s'intègrent-ils aux codes d'éthique, de pratique et de conduite des organisations?

Les principes énoncés dans le présent document visent à servir de complément aux codes existants. Les partenaires peuvent les utiliser pour aborder des aspects de leur partenariat dont les codes de leur organisation ne traitent peut-être pas.

## Les Principes directeurs font partie d'une trousse de documents mis au point par Le Conference Board du Canada.

Voir également :

### Guide d'éthique pour le partenariat affaires-enseignement

et

### Évaluation du partenariat entre les entreprises et les établissements d'enseignement :

### Processus d'estimation de la valeur

## Le Conference Board du Canada

255, chemin Smyth, Ottawa (Ontario) K1H 8M7 Canada  
Téléphone : (613) 526-3280, Télécopieur : (613) 526-4857  
Internet : <http://www.conferenceboard.ca/nbec>

L'information à la source depuis 1954

## Forum affaires-enseignement sur le partenariat

Le Forum est un groupe formé d'intervenants qui se sont engagés à promouvoir des partenariats affaires-enseignement fondés sur l'efficacité et l'éthique. Il a rédigé les principes directeurs des partenariats affaires-enseignement de concert avec le Conseil d'entreprises sur l'enseignement et plus de 200 représentants du milieu des affaires, d'établissements d'enseignement, d'associations d'enseignants, de groupes d'étudiants et de ministères de tout le Canada.

## Organisations membres

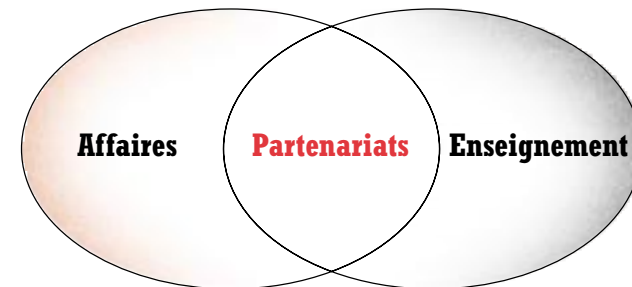
AIESEC Canada Inc.  
Avenor Inc.  
Banque du Montréal  
Banque Royale du Canada  
Bell Canada  
Bishops College (St. John's)  
Canadian Partnership Network  
Central Nova Industry Education Council  
Chemins de fer nationaux du Canada  
Chrysler Canada Ltée  
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée  
Le Conseil des écoles Séparées Catholiques Romaines de Dufferin et Peel (Ontario)  
Crain-Drummond Inc.  
Défense nationale  
Développement des ressources humaines Canada  
EACL  
Fondation pour l'éducation d'Ottawa-Carleton  
Foresterie Noranda Inc.  
Groupe Investors Inc.

Imasco Limitée  
Inco Limitée  
McGraw-Hill Ryerson Limited/Chenelière  
Ministère de l'éducation de l'Alberta  
Nesbitt Burns Inc.  
Nortel (Northern Telecom)  
Nouveau-Brunswick ministère de l'éducation  
NOVA Corporation  
Ontario - Ministère de l'éducation et de la Formation  
Pitney Bowes du Canada Ltée  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
Shell Canada Limitée  
Société canadienne de micro-électronique  
Société canadienne des postes  
South Simcoe Public School (Oshawa)  
Syncrude Canada Ltd.  
TELUS Corporation  
TransAlta Corporation  
TransCanada Pipelines

# PRINCIPES DIRECTEURS des PARTENARIATS AFFAIRES-ENSEIGNEMENT

## Pourquoi des principes directeurs?

Les principes directeurs décrivent certaines des conditions de la réussite des partenariats affaires-enseignement.



Le Forum affaires-enseignement sur le partenariat encourage les partenaires, actuels ou éventuels, à s'inspirer de ces principes directeurs pour créer, mettre en œuvre et maintenir des partenariats affaires-enseignement prometteurs.



Le Conference Board du Canada

L'information à la source depuis 1954

# Principes directeurs des partenariats affaires-enseignement

Les partenariats affaires-enseignement apportent des avantages mutuels aux employeurs et aux enseignants en améliorant l'acquisition du savoir chez les élèves et les autres apprenants. D'autres partenaires peuvent y participer : élèves et étudiants, employés, parents, collectivités, monde du travail et organismes gouvernementaux. La plupart des partenariats affaires-enseignement constituent des initiatives de coopération dans le cadre desquelles les partenaires mettent en commun valeurs, objectifs, ressources humaines, matérielles ou financières, et se partagent rôles et responsabilités en vue de réaliser les objectifs souhaités en matière d'acquisition du savoir.

## PARTENARIATS AFFAIRES-ENSEIGNEMENT PROMETTEURS

### Début et mise en œuvre

- ★ Définir les besoins des apprenants, puis prendre des mesures pour améliorer les résultats en matière d'acquisition du savoir
- ★ Consulter tous les partenaires pour répondre aux besoins des apprenants
- ★ Fixer des objectifs clairs qui permettent de réaliser les buts des organisations partenaires
- ★ Évaluer les mesures prises selon le code d'éthique et les valeurs de base de tous les partenaires

### Sentiment d'appartenance

- ★ Encourager le sentiment d'appartenance en partageant la responsabilité et les avantages du partenariat de manière à susciter un engagement réel et une participation active
- ★ Obtenir l'engagement des dirigeants des organisations partenaires et l'appui de la base

### Fonctionnement

- ★ Créer une équipe à qui l'on confie la responsabilité du partenariat et un mandat clair, dont on assure la continuité
- ★ Recruter des partisans et des défenseurs au sein des organisations partenaires
- ★ Déterminer les besoins en ressources afin de faire en sorte que celles-ci soient suffisantes pour permettre de mener les activités à terme
- ★ Définir clairement les responsabilités et les rôles de chacun des partenaires
- ★ Faire connaître à tous les participants les comportements et les résultats escomptés
- ★ Montrer aux participants à s'acquitter de leurs rôles et responsabilités à titre de partenaires
- ★ Trouver les pratiques efficaces, en tirer des leçons et les appliquer pour apporter des améliorations

### Évaluation

- ★ Mesurer et évaluer le rendement pour prendre des décisions éclairées permettant de continuer d'apporter des améliorations
- ★ Communiquer régulièrement les résultats des évaluations à tous les partenaires et intervenants

### Communication

- ★ Définir les besoins en communication et prévoir un volet communication à tous les stades des activités du partenariat
- ★ Établir un mécanisme de reconnaissance personnelle et de rétroaction à l'intention des participants
- ★ Reconnaître publiquement les succès du partenariat



Le Conference Board du Canada

*L'information à la source depuis 1954*

255, chemin Smyth, Ottawa (Ontario) K1H 8M7 Canada  
Téléphone : (613) 526-3280, Télécopieur : (613) 526-4857  
Internet : <http://www.conferenceboard.ca/nbec>

Le présent document a été conçu par le Forum affaires-enseignement sur le partenariat, un programme du Centre national sur les affaires et l'enseignement, du Conference Board du Canada.